



Écoute alcool : 0 811 91 30 30

Alcool info service : 0 890 980 930 – alcool-info-service.fr

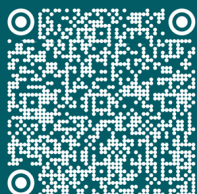
Drogues info service : 0 800 23 13 13 – drogues-info-service.fr

Écoute cannabis : 0 811 91 20 20

Tabac info service : 3989

Retrouvez toutes nos fiches pratiques
sur notre site internet

efficiency-santeautravail.org



Découvrez nos kits
risques professionnels



Tél : 0 805 034 500

Mail : contact@efficiency.org

Siège social : 33 rue de Naples – 75008 Paris

Version 2026



PRÉVENTION • RISQUES PROFESSIONNELS

Consommation de produits psychotropes

La consommation d'alcool, de drogues et de certains médicaments peut être dangereuse, notamment sur la route.



Un produit psychotrope, c'est quoi ?

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, c'est une substance qui, lorsqu'elle est ingérée ou administrée, altère les processus mentaux, comme les fonctions cognitives ou l'affect.

Il peut s'agir :

- + De substances légales de « grande consommation », comme le tabac, l'alcool ou les médicaments.
- + De produits illicites, tels que les drogues : cannabis, amphétamines, ecstasy, cocaïne ou héroïne.



Une substance psychoactive peut être d'origine naturelle ou synthétique. La consommation de produits altérant notre comportement comme l'alcool, les drogues ou certains médicaments engendre un accroissement du risque lors de la conduite.

Les produits psychotropes

Les stimulants

Augmentent le niveau d'éveil et l'activité du cerveau et accélèrent le processus mental : tabac, ecstasy, amphétamine, cocaïne...

Les dépresseurs

Diminuent le niveau d'éveil et l'activité cérébrale. Ils relaxent l'utilisateur qui est moins conscient : alcool, médicaments psychotropes, héroïne...

Les perturbateurs ou les hallucinogènes

Influencent le fonctionnement cérébral, la perception et l'humeur : cannabis, champignons, colle/solvants...



Différentes sanctions sont prévues en cas d'infraction liée à la conduite sous emprise de la drogue ou de l'alcool : retrait de 6 points, amende pouvant aller de 135 à 4 500€, suspension du permis de conduire, peine de prison, immobilisation du véhicule...

L'alcool

En France, il est interdit de conduire avec un taux d'alcool supérieur ou égal à 0,5 g/L de sang ou 0,25 mg/L d'alcool par litre d'air expiré*.

- Chaque verre consommé fait monter le taux d'alcool de 0,20 g à 0,25 g/L de sang en moyenne. Ce taux peut augmenter en fonction de l'état de santé, du degré de fatigue ou de stress, mais aussi du tabagisme ou simplement des caractéristiques physiques de la personne.
- L'alcoolémie diminue de 0,1 g à 0,15 g par heure, selon un rythme qui varie sensiblement d'un individu à l'autre;

*ou 0,2 g/L de sang ou 0,10 mg/L d'alcool par litre d'air expiré pour un permis probatoire ou si vous êtes en situation d'apprentissage, si vous conduisez un véhicule de transport en commun ou si votre droit à conduire est limité aux véhicules équipés d'un éthylomètre anti-démarrage ou EAD



Le seul remède pour éliminer l'alcool, c'est le temps.

Les médicaments

Certains médicaments peuvent être dangereux pour la conduite.

Selon l'AFSSAPS, 10% des conducteurs impliqués dans un accident prenaient des médicaments psychotropes.

En cas de prise d'un traitement et de nécessité de conduite :

- + Signaler à votre médecin ou à votre pharmacien que vous conduisez
- + Informer votre médecin du travail en cas de traitement chronique
- + Repérer la présence de logos indicatifs sur la boîte du médicament
- + Consulter la notice
- + Ne modifier pas votre traitement de vous-même

Les effets des psychotropes

- Diminution de la vigilance, des réflexes et de la concentration
- Somnolence, agitation et vertiges
- Troubles de la perception

Les conséquences

- Augmentation du temps de réaction et du risque d'accident
- Altération de la notion de conscience du danger et des obstacles